



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale
Section aménagement et logement

Monsieur Christian ZEDET
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne
Vice-président de la CAPG
5, Rue de la République
06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Nice, le **19 AVR. 2022**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 22 mars 2022, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Cézaire-sur-Siagne approuvé le 27 juin 2017.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable.

Néanmoins et comme convenu avec les représentants de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, nous vous demandons la modification de la notice, de l'OAP "Riviera" et de l'inscription de l'emplacement réservé 6 au bénéfice de la commune.

En effet, le Département n'ayant pas vocation à réaliser les travaux d'aménagement d'une opération privée, la réalisation du giratoire desservant l'OAP "Riviera" depuis la RD13 devra être portée par la commune, la CAPG ou l'aménageur.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET
Directrice de l'attractivité territoriale